

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par

M. Dubois, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Gosselin,
Mme Frédérique Meunier, M. Seitlinger, M. Taite, Mme Anthoine, Mme Valentin et Mme Serre

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.